

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024 À 19 H
SALLE MUNICIPALE – 281 DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Révocation de l’avis de convocation**
 - 3. Adoption de l’ordre du jour**
 - 4. Raccordement du 3^e puits – Ouverture des soumissions et octroi de contrat**
 - 5. Pavage rue Ferron – Soumission corrigée**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le 28 octobre 2024 à 19 h à la salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-184

Révocation de l’avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l’article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l’article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE l’avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-185

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait des points

- 6. Pavage 1^{re} Avenue
- 7. Pavage 2^e Avenue

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-186

Raccordement du 3^e puits – Ouverture des soumissions et octroi de contrat

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le lundi 28 octobre à 10 h 05;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour l'aménagement de la conduite d'eau brute entre le puits PP-3et la station de pompage Fahey;

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	Inter Chantiers Inc.	397 122,45\$
2	Nordmec Construction Inc.	343 340,64\$
3	Pompes Villemaire Inc.	318 420,50\$
4	Hydro-Mec HP Inc.	378 187,27\$

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Pompes Villemaire Inc. est le plus bas soumissionnaire et est conforme au devis;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte l'offre formulée par ladite compagnie ;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier, M. Pierre Villeneuve et le Maire, M. Christian Pilon soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

19 h 05 Monsieur le conseiller Miguel Dicaire se retire de son siège.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-187

Pavage rue Ferron – Soumission corrigée

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la réfection du pavage de la rue Ferron entre la rue Papineau et la rue Huneault;

CONSIDÉRANT qu'une résolution #2024-10-177 a été adoptée lors de la séance régulière du conseil du 7 octobre 2024 et que cette dernière n'est plus valide ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte l'offre de service de « Les Pavages Lafleur & Fils » datée du 22 octobre 2024 pour un montant maximal de 77 000,00 \$ plus taxes ;

QUE la résolution #2024-10-177 soit abrogée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

19 h 06 Monsieur le conseiller Miguel Dicaire reprend son siège.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-188

Levée de la séance extraordinaire 19 h 07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la séance extraordinaire soit et est levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 28 octobre 2024.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier